

## FICHE DE COURS

INTITULÉ DU COURS	<b>Flûte traversière et piccolo</b>
DOMAINE	Musique
SECTION	vent
OPTION	formation instrumentale
NATURE	Artistique
TITULAIRE	Baudoin GIAUX
ASSISTANTS	Isabelle BIALEK

INDIVIDUEL/COLLECTIF Cours individuels et semi-collectifs

ANNÉE D'ÉTUDE : B1, B2, B3

### OBJECTIFS

La formation vise à donner à l'étudiant les outils techniques, stylistiques et musicaux qui lui permettront d'élaborer un langage musical personnel et réfléchi dans les différents styles du répertoire de la flûte traversière et du piccolo, du XVII<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle.

### CONTENUS

Différents répertoires seront abordés, selon les besoins de chaque étudiant ; ils comprendront au minimum des œuvres issues du répertoire contemporain, différentes études de styles variés, Des pièces classiques et romantiques ainsi que quelques pièces issues du répertoire baroque.

La pratique des gammes et des arpèges sera obligatoire.

### MÉTHODE

Cours individuels basés sur un travail technique et de réflexion musicale ; la présence des étudiants aux cours de leurs condisciples est obligatoire 3 heures par semaine.

### ÉVALUATIONS

Évaluation continue: l'implication de l'étudiant au cours, la qualité de son travail quotidien, la qualité de son activité de recherche, sa participation active aux cours des autres étudiants seront évaluées tout au long de l'année et feront l'objet d'une note qui constituera 50% de la note d'année.

Deux évaluations artistiques :

- en janvier, un programme de durée différente suivant l'année sera préparé. 20' au minimum seront présentées devant le jury qui est constitué du professeur et dans la mesure du possible de l'assistante. Eventuellement, d'autres enseignants du conservatoire de Bruxelles peuvent être amenés à siéger dans le jury. Au minimum 1 pièce sera exécutée de mémoire. Il sera obligatoire de présenter des gammes et arpèges.

la note attribuée constituera 50% de la note d'année. En B3, le piccolo sera introduit dans le programme d'examen ainsi que des traits d'orchestre.

- en mai ou juin : un programme de 30' à 45' sera préparé suivant l'année, comportant des œuvres différentes de l'évaluation de janvier ; 20' au moins seront présentées devant un jury. Au minimum 1 pièce sera exécutée de mémoire. La note décernée par le jury constituera 50% de la note finale.